

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,
au Président de la Confédération, K. Schenk*

RP

Confidentiel

Versailles, 18 avril 1871

J'ai eu avant-hier la visite de M. Spörri, ancien Consul Suisse à Mulhouse, et comme Vous le savez un des adversaires acharnés des admissions temporaires pour la toile écrue. Il se trouve à Versailles comme délégué pour obtenir du Gouvernement français la libre circulation des produits de l'Alsace en France, interdite provisoirement par une mesure de l'administration des douanes.

M. Spörri s'est efforcé de m'expliquer les intérêts que la Suisse aurait à ce que la partie méridionale de l'Alsace, avec Mulhouse, reste à la France. Je lui ai répondu que les autorités suisses ne partagent pas seulement cette opinion, mais qu'elles auraient préféré de beaucoup que toute l'Alsace restât territoire français. Il m'a dit alors qu'il se rendra, avec ses collègues de la délégation alsacienne, de Versailles à Bruxelles pour agir dans l'intérêt de Mulhouse, auprès des plénipotentiaires des deux pays.

J'ai pu voir, dans mon entretien avec M. Spörri, que le motif principal qui fait désirer à Mulhouse de devenir encore plutôt allemand que suisse est dans le fait que les habitants de cette ville trouveraient en faveur de leur industrie la protection à laquelle ils tiennent avant tout, plutôt par l'annexion à l'Allemagne que par l'annexion à la Suisse.

J'ai répondu à M. Spörri que la Suisse n'aurait jamais l'intention de profiter des désastres de la France pour obtenir une extension de son territoire. Ce que la Suisse demande, c'est une garantie pour le transit par l'Alsace et une rectification de la frontière, conforme à ses intérêts commerciaux et militaires.

D'après les renseignements que m'a donnés M. Spörri, les délégués de Mulhouse ont réussi [à] obtenir provisoirement la libre importation de leurs marchandises en France, jusqu'à la conclusion de la paix.

Mais cela ne suffit pas à ces Messieurs, trop gâtés par les avantages de la protection. Ils cherchent à s'assurer en outre cette même facilité au moins pour trois ans après la conclusion de la paix.

L'un des principaux buts de leur voyage à Bruxelles tend à obtenir une stipulation dans ce sens dans le traité définitif de paix. M. Spörri m'a remis un mémoire¹

1. *Non reproduit.*

18 AVRIL 1871

569

dont il est le rédacteur et qui contient des données statistiques très intéressantes sur l'industrie alsacienne pour constater la concurrence dangereuse que l'Alsace ferait à l'industrie allemande, si les contrées essentiellement industrielles de l'Alsace devaient être annexées à l'Allemagne. M. Spörri, en me remettant ce mémoire, a ajouté qu'il ne désire pas qu'on en parle en aucun sens dans les journaux. Je ne veux pas cependant m'abstenir de le transmettre au Conseil Fédéral, mais dans le même sens et avec la même restriction que j'ai reçu moi-même ce mémoire. Il est toujours d'un grand intérêt pour les autorités suisses d'être bien informées de tout ce qui se passe sur le terrain de l'industrie dans cette partie de la France, en vue de la concurrence que l'industrie de l'Alsace a toujours faite et fera encore aux industriels suisses dans leur commerce avec la France et avec l'Allemagne. Ils ne tendent à rien moins qu'à obtenir pour les produits de leur fabrication, pour quelques années du moins, la libre importation de leurs marchandises aussi bien en France qu'en Allemagne. J'ai eu l'occasion de parler hier sur cette question avec des représentants à l'assemblée nationale qui étaient autrefois membres de la Commission d'enquête sur l'importation temporaire, entre autres avec M. Johnston (gendre de feu Dassier, banquier suisse), député de Bordeaux. Il m'a dit que je pouvais être sûr que les industriels français s'opposeraient de toutes leurs forces à cette position privilégiée que les industriels de Mulhouse voudraient se créer. Autant il trouve équitable qu'on leur accorde, contre des certificats d'origine, l'importation en franchise jusqu'à la conclusion définitive de la paix, autant on trouverait exorbitant de laisser subsister cette faveur après l'annexion définitive de l'Alsace à l'Allemagne.

Post-script.

La situation militaire n'est pas sensiblement changée. M. Picard a donné hier à l'Assemblée nationale connaissance de l'occupation du château de Bécon, enlevé avec beaucoup d'entrain par les troupes du gouvernement. Le second blocus de Paris est établi par l'occupation de la ligne du chemin de fer d'Orléans et il paraît que les troupes allemandes ont des ordres de favoriser ce nouvel investissement. Il arrive tous les jours de nouvelles troupes revenant de l'Allemagne et on établit de nouvelles batteries avec des canons de gros calibre pour une attaque de l'enceinte, dès que le moment favorable se présentera. Le projet de la loi sur les loyers a provoqué une discussion générale très longue que Vous trouvez dans l'*Officiel* d'aujourd'hui. Beaucoup de membres de l'Assemblée nationale ne sont pas contents de cette lenteur dans les opérations militaires, mais le plan de Thiers que je Vous ai exposé dans une autre lettre prévaut toujours encore.